

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 21 février 2017**CP2017_02_13
id. 3065

L'an deux mille dix-sept le vingt et un février, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAX, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. MARDEGAN (pouvoir à M. BEQ)

Nombre de membres de la Commission Permanente : 19

Quorum : 10

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

**DIFFUSION DE L'OUVRAGE "HISTOIRE ET TRADITIONS
OCCITANES EN TARN-ET-GARONNE"**

Depuis de nombreuses années, le Conseil départemental s'est impliqué dans la défense et la valorisation de la langue et de la culture occitanes, en promouvant notamment les opérations « Al Canton » destinées à recueillir des témoignages écrits et oraux du passé sur le territoire des différents cantons du département (collecte et inventaire des ressources du patrimoine local) et de restituer en direction de la population locale les éléments recensés au travers d'expositions, éditions, animations.

En 2016, le Département a édité un ouvrage de ~~synthèse de ces opérations~~ « Al Canton » intitulé « Histoire et traditions occitanes en Tarn-et-Garonne » dont l'auteur est M. Christian-Pierre Bedel.

La phase préparatoire de cet ouvrage (recherche documentaire, rédaction, mise en page, réalisation de la maquette) a fait l'objet d'une convention avec l'Association Vidéo Quercy Rouergue qui a reçu, en appui de ce projet, une subvention départementale de 15 000 € en 2015.

La phase d'impression, menée à bien en fin d'année 2016, a donné lieu à un marché passé suivant la procédure adaptée d'un coût de 18 779 € TTC.

Une somme totale de 33 779 € a donc été consacrée à la réalisation de cet ouvrage, imprimé à 2000 exemplaires.

Il convient désormais de prévoir les modalités de diffusion du livre : diffusion à titre gratuit, d'une part, et modalités de mise en vente, d'autre part.

1- Diffusion à titre gratuit

Monsieur le Président précise qu'une soirée de présentation officielle sera organisée dans les prochaines semaines au cours de laquelle l'ouvrage sera offert, notamment, aux personnalités du département, aux représentants des établissements d'enseignement, aux responsables des institutions et associations locales intervenant pour la promotion de l'occitan, aux représentants du réseau de lecture publique du département ainsi qu'aux personnes ayant participé à l'élaboration de l'ouvrage.

2- Commercialisation de l'ouvrage

Lors de la présentation officielle et seulement à cette occasion, Monsieur le Président propose de vendre le livre au prix de lancement de 20 € l'unité au lieu de 25 €, prix public fixé par délibération de la Commission Permanente du 30 août 2016.

Par la suite, les régies de recettes départementales de l'Abbaye de Belleperche, des Archives, de l'Espace des Augustins, du service culture - mission « Al Canton » (en cours de création) seront mobilisées pour assurer la vente de l'ouvrage.

Il sera fait appel, d'autre part, au réseau des libraires ainsi qu'aux associations locales à vocation culturelle, éducative, sociale.

Ces opérations de vente seront encadrées par une convention, dont un projet figure en annexe.

Le projet de convention prévoit la mise en dépôt d'exemplaires du livre auprès de diffuseurs (libraires, enseignes commerciales, associations) qui s'engagent à vendre l'ouvrage au prix public unitaire de 25 € et à reverser au budget du Département la somme de 17,50 € par livre vendu, qui tient compte des divers frais forfaitaires de commercialisation .

Un compte-rendu d'exécution financier des opérations de vente sera périodiquement établi.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Fixe le prix unitaire de lancement de l'ouvrage « Histoire et traditions occitanes en Tarn-et-Garonne » à 20 €, applicable seulement lors de sa présentation officielle ;
- Approuve les termes de la convention-type ci-annexée selon les modalités susvisées étant rappelé que les diffuseurs s'engagent à vendre l'ouvrage au prix public unitaire de 25 € et à reverser au budget du Département la somme de 17,50 € par livre vendu ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, le moment venu, les conventions à passer avec les différents diffuseurs selon le cadre type ci-annexé.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC